

RCS : DRAGUIGNAN

Code greffe : 8302

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de DRAGUIGNAN atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2015 B 00030

Numéro SIREN : 808 933 832

Nom ou dénomination : CAP TEN

Ce dépôt a été enregistré le 30/05/2018 sous le numéro de dépôt 1413

Duplicata
GREFFE DU
TRIBUNAL DE COMMERCE
DE DRAGUIGNAN

Palais de Justice CS 60223
83006 DRAGUIGNAN Cédex
IBAN: FR79 4003 1000 0100 0035 7892 M97
INTERNET: www.infogreffe.fr
TEL : 04.94.50.83.27

RECEPISSE DE DEPOT

SA SOGETEC

36 place Dei Doufin le paladien Bât B
PORT FREJUS
83600 FREJUS

V/REF :

N/REF : 2015 B 30 / 2018-B-1413

Le greffier du tribunal de commerce de Draguignan certifie qu'il a reçu le 30/05/2018,
les documents comptables prévus aux articles L 232-21 et suivants du code de commerce, de l'exercice clos le
31/12/2017.

Procès-verbal d'assemblée générale ordinaire en date du 30/04/2018

Concernant la société

CAP TEN

Société par actions simplifiée à associé unique
route départementale 562

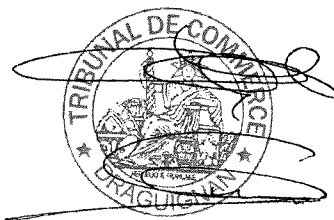
le Plan Oriental

83440 Montauroux

Le dépôt a été enregistré sous le numéro 2018-B-1413 le 30/05/2018

R.C.S. DRAGUIGNAN 808 933 832 (2015 B 30)

Fait à DRAGUIGNAN le 30/05/2018,
LE GREFFIER



CAP TEN

SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE A ASSOCIE UNIQUE

SAS AU CAPITAL DE 7.500 €

SIEGE SOCIAL : RD 562

Le Plan Oriental

83440 MONTAUROUX

RCS DRAGUIGNAN B 808 933 832



GREFFE DU TRIBUNAL
DE COMMERCE

30 MAI 2018

53300 DRAGUIGNAN
Déposé sous le N°

B/MB

PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE
EN DATE DU 30 AVRIL 2018 A 15 H 00
(SUR LES COMPTES CLOS LE 31 DECEMBRE 2017)

L'AN DEUX MILLE DIX-HUIT
ET LE TRENTE AVRIL A QUINZE HEURES

Monsieur Anthony GARNHAM associé unique et Président de la Société, propriétaire des 7500 actions de 1 € chacune composant le capital social de la Société,

A PRIS LES DECISIONS SUIVANTES RELATIVES A :

- ✓ L'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 DECEMBRE 2017
- ✓ L'affectation du résultat de l'exercice
- ✓ La mention des conventions visées à l'article L.227.10 du Code de Commerce
- ✓ La délégation de pouvoirs en vue des formalités

DECISIONS

PREMIERE DECISION

L'associé unique approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 31 DECEMBRE 2017, lesdits comptes se soldant par un BENEFICE de 8.057 €.

L'associé unique approuve également les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans son rapport de gestion.

DEUXIEME DECISION

L'associé unique décide d'affecter le résultat de l'exercice clos le 31 DECEMBRE 2017 soit un BENEFICE de 8.057 € comme suit :

. Aux Autres Réserves	8.000 €
. Au Report à Nouveau	57 €

Pour répondre aux dispositions de l'article 243 Bis du CGI, l'associé unique rappelle qu'il n'a été procédé à aucune distribution de dividende au cours des deux exercices précédents.

Conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinquies du CGI, l'associé unique rappelle que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non déductibles du résultat fiscal.

TROISIEME DECISION

L'associé unique prend acte de la non rémunération du Président pour l'exercice clos le 31 DECEMBRE 2017.

QUATRIEME DECISION

L'associé unique déclare approuver purement et simplement le rapport spécial établi conformément aux dispositions de l'article L.227.10 du Code de Commerce.

CINQUIEME DECISION

L'associé unique confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'un extrait ou d'une copie des présentes à l'effet d'accomplir toutes formalités de publicité qu'il appartiendra.

DE TOUT CE QUE DESSUS IL A ETE DRESSE LE PRESENT PROCES VERBAL PAR L'ASSOCIE UNIQUE ET PRESIDENT DE LA SOCIETE ET REPERTORIE SUR LE REGISTRE DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE.

—
L'associé unique et Président,
Anthony GARNHAM



CAP TEN

SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE A ASSOCIE UNIQUE

SAS AU CAPITAL DE 7.500 €

SIEGE SOCIAL : RD 562

Le Plan Oriental

83440 MONTAUROUX

RCS DRAGUIGNAN B 808 933 832

TEXTE DU PROJET DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE
EN DATE DU 30 AVRIL 2018 A 15 H 00
(SUR LES COMPTES CLOS LE 31 DECEMBRE 2017)

PREMIERE DECISION

L'associé unique approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 31 DECEMBRE 2017, lesdits comptes se soldant par un BENEFICE de 8.057 €.

L'associé unique approuve également les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans son rapport de gestion.

DEUXIEME DECISION

L'associé unique décide d'affecter le résultat de l'exercice clos le 31 DECEMBRE 2017 soit un BENEFICE de 8.057 € comme suit :

. Aux Autres Réserves	8.000 €
. Au Report à Nouveau	57 €

Pour répondre aux dispositions de l'article 243 Bis du CGI, l'associé unique rappelle qu'il n'a été procédé à aucune distribution de dividende au cours des deux exercices précédents.

Conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinquies du CGI, l'associé unique rappelle que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non déductibles du résultat fiscal.

TROISIEME DECISION

L'associé unique prend acte de la non rémunération du Président pour l'exercice clos le 31 DECEMBRE 2017.

QUATRIEME DECISION

L'associé unique déclare approuver purement et simplement le rapport spécial établi conformément aux dispositions de l'article L.227.10 du Code de Commerce.

CINQUIEME DECISION

L'associé unique confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'un extrait ou d'une copie des présentes à l'effet d'accomplir toutes formalités de publicité qu'il appartiendra.

L'associé unique,
Anthony GARNHAM



Désignation de l'entreprise SAS CAP TENAdresse de l'entreprise RD 562

83440 MONTAUXOUX

Néant ☐Numéro SIRET * 8 0 8 9 3 3 8 3 2 0 0 0 1 2Durée de l'exercice en nombre de mois * 1 2Durée de l'exercice précédent * 1 2

ACTIF

Brut

Amortissements - Provisions

Exercice N clos le

3 1 1 2 2 0 1 7

Exercice N-1 clos le

3 1 1 2 2 0 1 6

Net

Net

ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles	Fonds commercial *	010	84 410	012	84 410	84 410
		Autres *	014		016		84 410
	Immobilisations corporelles *		028	213 495	030	50 399	163 096
	Immobilisations financières * (1)		040	4 623	042		4 082
	Total I (5)		044	302 528	048	50 399	252 129
STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *		050		052		264 672
	Marchandises *		060	5 359	062		
	Avances et acomptes versés sur commandes		064	1 328	066		6 072
Créances (2)	Clients et comptes rattachés *		068	22 475	070		1 280
	Autres * (3)		072	11 122	074		6 680
	Valeurs mobilières de placement		080		082		14 037
	Disponibilités		084	73 426	086		
	Charges constatées d'avance *		092	934	094		84 337
	Total II		096	114 644	098		3 799
	Total général (I+II)		110	317 172	112	50 399	366 774

PASSIF

Exercice N
NET 1Exercice N-1
NET 2

CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *		120	7 500	7 500
	Ecart de réévaluation		124		
	Réserve légale		126	750	750
	Réserves réglementées *		130		
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants *)	131	132	16 900	28 300
	Report à nouveau		134	85	53
	Résultat de l'exercice		136	8 057	8 632
	Provisions réglementées		140		
	Total I		142	33 292	45 235
	Total II		154		
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées		156	156 888	147 048
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		164		
	Fournisseurs et comptes rattachés *		166	128 719	141 257
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N :	169	172	47 874	47 336
	Produits constatés d'avance		174		
	Total III		176	333 481	335 642
	Total général (I + II + III)		180	366 774	380 877
REMOIS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193	(4) Dont dettes à plus d'un an	195	103 156
	(2) Dont créances à plus d'un an	197	(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182	11 734
	(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199	Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184	

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

2

COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste)

DGFIP N° 2033-B 2018

Formulaire obligatoire (article 302 Septies
A bis du Code Général des Impôts)

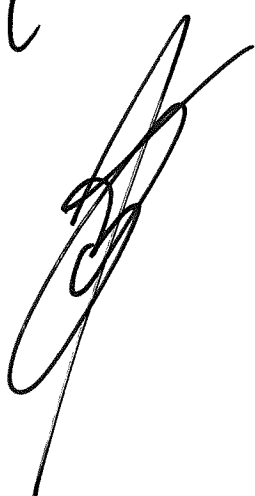
Désignation de l'entreprise SAS CAP TEN

A - RÉSULTAT COMPTABLE

		Exercice N clos le							Exercice N-1 clos le								
		L3	1	1	2	2	0	1	7	L3	1	1	2	2	0	1	6
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *																
	Production vendue																
	biens																
	services *																
	Production stockée *																
	(Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)																
	Production immobilisée *																
CHARGES D'EXPLOITATION	Subventions d'exploitation reçues																
	Autres produits																
	Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)																
	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)																
	Variation de stock (marchandises) *																
	Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)																
	Variation de stock (matières premières et approvisionnement) *																
PRODUITS ET CHARGES DIVERS	Autres charges externes * :																
	dont crédit bail :																
	- mobilier																
	- immobilier																
	Impôts, taxes et versements assimilés																
	dont taxe professionnelle																
	CFE et CVAE *																
Rémunérations du personnel *																	
PRODUITS ET CHARGES DIVERS	Charges sociales (cf. renvoi 380)																
	Dotations aux amortissements *																
	Dotations aux provisions																
	Autres charges																
	dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger *																
	dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles																
	Total des charges d'exploitation (II)																
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)																	
PRODUITS ET CHARGES DIVERS	Produits financiers																
	Produits exceptionnels																
	Charges financières																
	Charges exceptionnelles																
	dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art 217 octies)																
	dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art 39 quinquies D)																
	Impôts sur les bénéfices *																
2 - BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I+III+IV) - Charges (II+V+VI+VII)																	
B - RÉSULTAT FISCAL																	
Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2																	
Régularisations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles *																
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles																
	Provisions non déductibles *																
	Impôts et taxes non déductibles * (cf. page 7 de la notice 2033.not)																
	Divers*, dont intérêts excédentaires des cpes-cts d'associés																
	Fraction des loyers versés dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option																
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime																
Déductions	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime																
	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime																
	Entreprise nouvelle (44. sexies)																
	Reprise d'entreprises en difficulté (44. septies)																
	Divers, dont ZFA (44. quaterdecies)																
	Zone franche urbaine (44. octies et octies A)																
	Jeune entreprise innovante (44. sexies A)																
Investissements outre-mer																	
"Déduction exceptionnelle (art 39 decies)"																	
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS																	
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière : (Entreprises I.S. seulement)																
	Déficits antérieurs reportables : *																
RÉSULTAT FISCAL APRES IMPUTATION DES DÉFICITS																	
Bénéfice col. 1 Déficit col. 2																	
Attestation de présentation des comptes																	

ANNEXE DU 01/01/2017 AU 31/12/2017

Certifié conforme
à l'original



SOGETEC

RD 562
LE PLAN ORIENTAL
83440 MONTAUX
0494507030

ANNEXE

SOMMAIRE

- REGLES ET METHODES COMPTABLES

Principes et conventions générales	X
Permanence ou changement de méthodes	X
Informations générales complémentaires	X
Informations complémentaires (CICE)	X
L'utilisation du CICE dans l'entreprise	X

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN

Etat des immobilisations	
Etat des amortissements	X
Etat des provisions	X
Etat des échéances des créances et des dettes	X
Composition du capital social	X
Produits à recevoir	X
Charges à payer	X
Charges et produits constatés d'avance	X

- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS

Informations en matière de crédit bail	X
--	---

- INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Produits et charges exceptionnels	X
Transferts de charges	X
Produits et charges sur exercices antérieurs	X

NA = Non Applicable NS = Non significative

ANNEXE

Exercice du 01/01/2017 au 31/12/2017

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice, dont le total est de 366 773.69 Euros et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste, dont le chiffre d'affaires est de 448 667.02 Euros et dégageant un bénéfice de 8 057.30 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 01/01/2017 au 31/12/2017.

Les notes et les tableaux présentés ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

(PCG Art. 831-1/1)

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général 2016.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2015-06 et 2016-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

Informations générales complémentaires

Informations relatives au CICE

Il a été comptabilisé en déduction des frais de personnel un produit à recevoir relatif à l'application du CICE 2017 (crédit d'impôt compétitivité emploi) pour un montant de 5 952 €. La société n'a demandé aucun préfinancement au titre de ce mécanisme.

L'utilisation du CICE dans l'entreprise

Le CICE a pour objet le financement de l'amélioration de la compétitivité des entreprises. Au titre de l'année civile écoulée, nous avons dégagé un crédit d'impôt de 4 816 €, que nous avons affecté principalement à des efforts en matière de :

ANNEXE

Exercice du 01/01/2017 au 31/12/2017

Description des efforts	Montant
- investissement :	
- recherche :	
- d'innovation :	
- formation :	
- recrutement :	
- prospection de nouveaux marchés :	
- transition écologique et énergétique :	
- reconstitution des fonds de roulement :	
Total	4 816

Il n'a donc permis ni de financer une hausse de la part des bénéfices distribués, ni d'augmenter les rémunérations des dirigeants.

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Autres postes d'immobilisations incorporelles			
Installations techniques, Matériel et outillage industriel	84 410		
Installations générales agencements aménagements divers	85 000		
Matériel de transport	46 916		
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	69 000		11 215
	1 364		
TOTAL	202 280		11 215
Prêts, autres immobilisations financières	4 104		519
TOTAL	4 104		519
TOTAL GENERAL	290 794		11 734

ANNEXE

Exercice du 01/01/2017 au 31/12/2017

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Autres immobilisations incorporelles				
TOTAL			84 410	84 410
Installations techniques, Matériel et outillage industriel			85 000	85 000
Installations générales agencements aménagements divers			58 131	58 131
Matériel de transport			69 000	69 000
Matériel de bureau et informatique, Mobilier			1 364	1 364
TOTAL			213 495	213 495
Prêts, autres immobilisations financières			4 623	4 623
TOTAL			4 623	4 623
TOTAL GENERAL			302 528	302 528

Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice	Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Installations techniques, Matériel et outillage industriel	15 673	8 500		24 173
Installations générales agencements aménagements divers	9 078	6 786		15 864
Matériel de transport	685	8 625		9 310
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	664	387		1 052
TOTAL	26 100	24 298		50 399
TOTAL GENERAL	26 100	24 298		50 399

Ventilation des dotations de l'exercice	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires	
				Dotations	Reprises
Instal. techniques matériel outillage indus.	8 500				
Instal. générales agenc. aménag. divers	6 786				
Matériel de transport	8 625				
Matériel de bureau informatique mobilier	387				
TOTAL	24 298				
TOTAL GENERAL	24 298				

Etat des provisions

ANNEXE

Exercice du 01/01/2017 au 31/12/2017

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances			
	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Autres immobilisations financières			
Autres créances clients	4 623	4 623	
Impôts sur les bénéfices	22 475	22 475	
Taxe sur la valeur ajoutée	6 084	6 084	
Débiteurs divers	4 794	4 794	
Charges constatées d'avance	244	244	
	934	934	
TOTAL	39 154	39 154	

Etat des dettes				
	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes ets crédit à 1 an maximum à l'origine	193	193		
Emprunts et dettes ets crédit à plus de 1 an à l'origine	156 694	53 538		
Fournisseurs et comptes rattachés	128 719	128 719	94 155	9 001
Personnel et comptes rattachés	15 275	15 275		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	17 291	17 291		
Taxe sur la valeur ajoutée	3 582	3 582		
Autres impôts taxes et assimilés	1 051	1 051		
Groupe et associés	10 630	10 630		
Autres dettes	45	45		
TOTAL	333 481	230 325	94 155	9 001
Emprunts souscrits en cours d'exercice	62 100			
Emprunts remboursés en cours d'exercice	52 240			

Composition du capital social

(PCG Art. 831-3 et 832-13)

Différentes catégories de titres	Valeurs nominales en euros	Nombre de titres			
		Au début	Créés	Remboursés	En fin
actions	1.0000	7 500			7 500

Produits à recevoir

Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan		Montant
Autres créances		244
Total		244

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan		Montant
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		193
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		3 112
Dettes fiscales et sociales		14 212
Autres dettes		45
Total		17 562

ANNEXE

Exercice du 01/01/2017 au 31/12/2017

Charges et produits constatés d'avance

Charges constatées d'avance		Montant
Charges d'exploitation		
Total		934
		934

- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS -

Crédit bail

(Code monétaire et financier R 313-14; PCG Art.531-2/9)

Nature	Terrains	Constructions	Instal.Matériel et Outillage	Autres	Total
Valeur d'origine					
Redevances payées				26 860	26 860
- cumuls exercices antérieurs					
- exercice				10 471	10 471
Total				6 981	6 981
Redevances restant à payer				17 452	17 452
- à un an au plus					
- entre 1 et 5 ans				6 981	6 981
Total				3 490	3 490
Valeur résiduelle				10 471	10 471
- entre 1 et 5 ans					
Total				269	269
				269	269

- INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES -

Produits et charges exceptionnels

(PCG Art. 831-2/13)

Nature	Montant	imputé au compte
Produits exceptionnels		
- PROFITS S/EX ANTERIEURS		
Total	58	77200000
Charges exceptionnelles		
- PERTE S/EX ANTERIEUR		
Total	5 969	67200000
	5 969	

Transferts de charges

(PCG Art. 831-2/13)

Nature	Montant
AVANTAGE EN NATURE	3 284
REMB ASSURANCE /SINISTRE	4 623
Total	7 907

ANNEXE

Exercice du 01/01/2017 au 31/12/2017

Charges et produits sur exercices antérieurs

(PCG Art. 831-2/13)

Nature	Montant	imputé au compte
Charges		
- REGUL PROV N-1	2 954	67200000
- URSSAF AT 2016	59	67200000
- LIQUIDATION CAP10		
Total	2 956	67200000
Produits	5 969	
- REGUL PROV N-1		
Total	58	77200000
	58	

Le 13/03/2018
GARNHAM ANTHONY Président